

**Mesdames, Messieurs  
les Présidents de clubs**

Auxerre, le 30 septembre 2018

**Objet** : Championnats d'Hiver par Equipes – Saison 2019

**Dates** : 10/11, 17/18, 24/25 novembre, 1/2 et 8/9 décembre 2018  
Rattrapage les 15/16 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le règlement du Championnat d'Hiver.

**Les inscriptions se feront en ligne jusqu'au 19 octobre**, par le biais de :

- La Gestion Sportive
- L'ADOC

Votre règlement de 48€ par équipe, est à envoyer à l'adresse suivante :

**Comité Tennis de l'Yonne – 10 rue du 4<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie - 89000 Auxerre**

***Compte tenu des retards de paiement constatés lors de nos derniers championnats, la participation de vos équipes ne sera validée qu'après réception du règlement par le Comité.***

Les équipes devront être constituées de trois joueurs ou joueuses minimum par équipe pour participer à ce championnat, les joueurs de simple pouvant disputer le double.

Les poules et rencontres seront consultables en ligne **semaine 44**.

**Nous rappelons que tous les joueurs participants à cette compétition doivent être licenciés au plus tard la veille de leur participation.** Si tel n'était pas le cas, comme nous avons pu le constater lors d'autres éditions, des sanctions seront prises à l'encontre de l'équipe fautive.

**La commission vous rappelle qu'une amende du montant de l'inscription sera appliquée pour toute équipe qui fera forfait.**

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez recevoir mes salutations sportives.

**Laurence COQUART  
Commission des  
Epreuves par Equipes**